

L'Adresse—M. Richardson

J'ai noté avec plaisir que le 350^e anniversaire de fondation de la ville de Montréal a été mentionné dans le discours du Trône.

Tous les Canadiens et les Canadiennes qui viendront chez nous en 1992 pour partager notre fierté verront que Montréal est redevenue la grande ville internationale dynamique et vivante qu'elle doit demeurer.

Récemment, le gouvernement a annoncé l'implantation de l'Agence spatiale à Montréal en reconnaissance de sa vocation aéronautique et aérospatiale.

Cette agence assumera la gestion du programme spatial civil dont le budget pour la prochaine décennie atteint près de trois milliards de dollars.

Elle chapeautera également les principaux programmes internationaux comme la contribution canadienne à la station spatiale Radarsat, la formation des astronautes et les divers programmes de l'Agence spatiale européenne.

Dans le secteur de la recherche et du développement, autre secteur de pointe si vital pour notre avenir, la nouvelle loi sur les brevets pharmaceutiques a déjà suscité des investissements considérables qui atteindront des centaines de millions de dollars et qui amèneront la création de milliers de nouveaux emplois formateurs et rémunérateurs.

Depuis septembre 1984, il s'est créé 125 000 nouveaux emplois à Montréal seulement, et le taux de chômage qui y était de 11.3 p. 100 en septembre 1984 est maintenant à 9.3 pour cent.

Au Québec, le taux de chômage qui était de 13 p. 100 en septembre 1984 est tombé à 9.1 p. 100, et depuis septembre 1984, pas moins de 344 000 nouveaux emplois ont été créés au Québec.

Monsieur le Président, derrière ces chiffres, il y a des familles qui peuvent se développer. Il y a des hommes et des femmes qui ont maintenant la possibilité de donner leur potentiel et de réaliser leurs rêves.

Monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises ont maintenant entre leurs mains les instruments de leur avenir.

L'Accord du libre-échange, si important pour le Québec qui exporte 78 p. 100 de sa production aux États-Unis, est notre passeport pour la prospérité.

Le gouvernement aidera les petites et moyennes entreprises à profiter des nouveaux débouchés d'exportation qui eux aussi découlent de l'Accord du libre-échange.

Quant à l'Accord du lac Meech, il est notre passeport vers l'unité.

Monsieur le Président, j'ai fait référence tout à l'heure à cette période difficile de notre histoire quand le Québec avait été exclu de la Constitution de notre pays. Cela ne doit plus jamais se reproduire. En tant que Québécoise, je sais trop quels dangers cela ferait courir à l'unité du Canada.

Et je souhaite ardemment que les deux gouvernements provinciaux qui n'ont pas encore fait ratifier l'Accord par leur législature le fassent dans les meilleurs délais.

L'unité du pays est absolument essentielle à son développement social et économique.

Monsieur le Président, la population connaît le bilan de notre action en faveur de l'unité et de la prospérité.

Elle l'a étudié attentivement en novembre 1988 et elle a voulu permettre au gouvernement de poursuivre son oeuvre.

Le discours du Trône établit clairement que nous allons le faire avec diligence et avec détermination.

Mais il nous reste beaucoup à faire.

Nous avons commencé à nous libérer de la charge écrasante de déficits accumulés dans le passé. En quatre ans, nous avons réduit le déficit de près de 10 milliards de dollars.

Il faut absolument poursuivre et accélérer cet assainissement de nos finances publiques. Le prochain Budget témoignera de notre détermination à opérer ce redressement nécessaire.

Nous avons aussi entrepris résolument la tâche urgente de dépolluer et de protéger notre environnement. Cela aussi demandera de nouvelles mesures énergiques et une approche globale. Nous avons notamment entrepris un vaste plan de dépollution des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent ainsi que des sites dangereux.

Comme l'a annoncé le discours du Trône, le gouvernement présentera un nouveau plan de protection de l'environnement, qui a pour objectifs de limiter les effets des produits chimiques toxiques par l'adoption de règlements d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; d'améliorer la qualité de nos eaux au moyen de nouvelles mesures législatives; de préserver l'équilibre écologique de nos régions arctiques; d'améliorer la qualité de l'atmosphère par la négociation d'un